

Madame, Monsieur,

Veillez recevoir ce bref commentaire de citoyen sur la gestion de la forêt publique et également de la forêt privée au Québec. Le couvert forestier ne connaît pas les frontières invisibles entre le privé et le public.

Les organismes environnementaux qui vous présenteront leurs mémoires, tel l'organisme CIME de la Montérégie, pourrons beaucoup mieux que moi décrire et définir les enjeux en cause. Je peux cependant dire qu'il est urgent de procéder au reboisement du territoire québécois non seulement en terrain public mais aussi en terrain privé. L'érosion des sols, la pollution des cours d'eau et de l'aquifère, l'appauvrissement de la faune et de la flore, la disparition des espèces font partie des problèmes qui sont sous la responsabilité collective face à la qualité de l'environnement. Les ministères de l'Environnement, de l'Agriculture et du Tourisme, entre autres, ainsi que les paliers municipaux devront travailler d'un commun accord afin de trouver des solutions applicables immédiatement en regard de la reforestation.

Permettre aux forêts mixtes existantes de regagner du terrain en zone agricole est une solution incontournable. Planter des arbres dans les emprises routières est une solution incontournable. Combien de personnes sont mortes au cour de l'hiver dernier parce que les routes du Québec ne sont pas protégées des vents? Combien de sorties de routes pourraient être évitées par des brise-vent composés de conifères et de broussailles? Les problèmes reliés à la sécurité routière son souvent créés de main d'homme car les arbres et arbustes qui poussent naturellement le long des routes sont systématiquement coupés pour toutes sortes de raisons dont le bien fondé devrait être remis en question.

En zone agricole, des incitatifs fiscaux pourraient être définis dans un premier temps pour encourager les agriculteurs et propriétaires terriens à reboiser et à conserver les espaces boisés restants. Selon les résultats obtenus, il faudra peut-être recourir à des mesures coercitives.

Les privilèges accordés à la propriété privée ne devraient jamais empiéter sur le devoir qui revient naturellement à la collectivité de protéger son actif et son patrimoine de la destruction.

Merci de prendre connaissance de mon opinion de citoyenne engagée dans la conservation de la nature.

Yvette Lapierre
Mont-St-Grégoire